



Les besoins de logement des immigrants et réfugiés au Canada

Préparé pour l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

Par Sarah V. Wayland, PhD
Wayland Consulting
svwayland@gmail.com

L'auteur est reconnaissante pour l'aide de recherches de prof. Barbara Carroll de l'université McMaster et Ashley Lawrence, étudiant dans le programme de Immigration & Settlement Studies à l'université Ryerson.

L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine reconnaît l'aide continue que lui accorde la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ce document a été produit grâce à l'aide financière de la SCHL, mais les opinions et les positions exprimées sont celles des auteurs et la SCHL n'accepte aucune responsabilité à cet égard.

Cet article peut être obtenu de:

L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU)

Suite 408, 130 rue Slater

Ottawa, Ontario K1P 6E2

tél: 613 594-3007

télééc: 613 594-9596

courriel: info@chra-achru.ca

site web: www.chra-achru.ca

Résumé

Le but de ce document d'information est de dresser le bilan de ce que nous connaissons au sujet de l'immigration et du logement, afin de trouver des façons de mieux harmoniser la politique du logement et la politique relative à l'établissement des nouveaux arrivants. En se fondant sur un examen de la documentation, les conclusions du recensement de 2001 et de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada de 2001 (la première étude longitudinale sur les nouveaux arrivants au Canada réalisée depuis les années 1970) et des entrevues avec des personnes qui connaissent les différents aspects de l'immigration et du logement, le présent document offre un survol des expériences de logement des immigrants, un aperçu des services liés au logement offerts aux nouveaux arrivants, ainsi qu'un examen des politiques. Enfin, il présente des recommandations pour améliorer les liens entre les politiques et les programmes d'immigration et de logement.

Survól du logement pour les immigrants

Depuis 2001, au moins 220 000 personnes ont immigré chaque année au Canada, atteignant un sommet de 262 000 en 2005. Les nouveaux arrivants proviennent de différentes catégories d'immigration et le gouvernement les regroupe principalement dans la catégorie économique, la catégorie de la famille et la catégorie des personnes protégées ou des réfugiés. Au cours des dernières décennies, les nouveaux arrivants au Canada provenaient d'un large éventail de pays, ils sont de plus en plus scolarisés et ils s'établissent majoritairement dans les centres urbains du Canada. Près des trois quarts des immigrants qui sont arrivés au Canada entre 1996 et 2001 se sont établis à Toronto, Vancouver ou Montréal.

L'immigration est essentielle pour assurer la croissance démographique du Canada : d'après les données du récent recensement, la migration internationale nette a représenté les deux tiers de la croissance de la population du Canada entre 2001 et 2006. Malgré qu'ils soient plus scolarisés et plus compétents que ceux des cohortes précédentes, les nouveaux arrivants d'aujourd'hui n'ont pas aussi bien réussi que leurs prédécesseurs sur les plans de l'emploi et des gains. Ils sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et de dépendre des services sociaux. Leur processus d'établissement est freiné par une foule d'obstacles juridiques et politiques interdépendants qui nuisent à leur capacité d'avoir accès aux emplois et aux services essentiels.

Les résultats précaires obtenus par beaucoup de récents nouveaux arrivants se reflètent dans leur situation de logement. D'après les données du recensement de 2001, 36 pour cent des ménages de récents immigrants vivaient dans des conditions de logement inacceptables (qu'on appelle «besoins impérieux de logement»), tel que défini par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, comparativement à 13,7 pour cent pour les ménages non-immigrants. Les besoins impérieux de logement sont plus criants chez les récents immigrants, les locataires et ceux qui vivent dans les grandes régions métropolitaines. Les personnes qui consacrent 50 pour cent ou plus de leur revenu au logement sont considérées «vulnérables» et courent un risque accru de devenir des sans-abri. D'après les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), près de quatre répondants sur dix ont signalé avoir éprouvé de la difficulté à

trouver un logement pendant les six premiers mois après être devenus des résidents permanents.

Pour la plupart des nouveaux arrivants, le degré des besoins impérieux de logement diminue en fonction de la durée de leur présence au Canada, et les possibilités d'accéder à la propriété augmentent. Dans ce contexte global, il existe une grande variété au niveau des expériences de logement qu'on peut associer avec les catégories d'immigration, le pays d'origine et d'autres variables. Les immigrants dans la catégorie de la famille ont moins de difficulté à trouver un logement, les travailleurs qualifiés et les immigrants de la catégorie d'affaires arrivent un peu dans le milieu, tandis que les réfugiés sont ceux qui ont le plus de difficulté à se trouver un logement. De plus, les expériences de logement divergentes des groupes ethniques et nationaux découlent de facteurs tels que la situation sociale, les ressources économiques, les normes culturelles concernant l'accès à la propriété, la taille du ménage et la présence de réseaux sociaux.

Les choix de logement des immigrants et des réfugiés sont principalement limités par l'abordabilité, de sorte que les résultats économiques inférieurs des nouveaux arrivants ont soulevé des préoccupations au sujet des concentrations de pauvreté dans certains quartiers des villes canadiennes qui accueillent les immigrants. Les recherches au Canada ont indiqué qu'un degré élevé de concentration raciale dans certains quartiers n'est pas nécessairement associé à une plus grande pauvreté. Les exceptions constatées chez certains groupes, comme les noirs, indiquent qu'il est impossible de faire des généralisations. La concentration ethnique spatiale peut être utile pour former des réseaux sociaux et prévenir le sentiment d'isolement et d'aliénation qu'éprouvent beaucoup de nouveaux arrivants.

Une foule d'obstacles ont une incidence sur l'expérience des nouveaux arrivants dans la recherche d'un logement :

- **Obstacles primaires** (les caractéristiques innées et immuables d'une personne) : couleur de la peau («race»), ethnicité/culture/religion, genre, âge et infirmité.
- **Obstacles secondaires** (ceux qui peuvent changer et qui changent souvent avec le temps) : niveau de revenu, source de revenu, taille de la famille, langue/accent, type et taille du ménage, expérience avec les institutions et la culture dominantes, connaissance des institutions et de la culture, connaissance du système de logement et connaissance de ses droits et responsabilités en vertu de la loi.
- **Obstacles à l'échelle macro** (les facteurs contextuels plus globaux que la personne ne peut généralement pas changer) : la structure des marchés du logement (prix des logements, disponibilité de différents types de logements), politiques régissant le logement (y compris la construction et l'entretien des logements sociaux et des logements sans but lucratif), ainsi que les différences sociales instituées au sein de la société (racialisation, culture).

Les nouveaux arrivants sont susceptibles d'éprouver des désavantages sous de multiples

formes en raison de ces obstacles. Différents groupes d'immigrants et de réfugiés subissent les effets de ces facteurs de diverses façons, ce qui entraîne une variété d'expériences discriminatoires liées au logement.

Survivance des services aux immigrants

Cette section offre un inventaire des services existants visant à aider les nouveaux arrivants à se trouver un logement et à le conserver. Ceux-ci comprennent les services d'établissement ainsi que d'autres services et ressources accessibles au grand public. Les services sont répartis dans les catégories suivantes : services d'établissement, documents imprimés et en ligne, services généraux liés au logement, hébergement pour les réfugiés, aide aux locataires, ainsi qu'organismes et réseaux ayant des objectifs à plus long terme en matière de logement.

Services d'établissement. Au Canada, la politique relative à l'établissement est administrée par différents fournisseurs de services publics et sans but lucratif, qu'on appelle le «secteur de l'établissement». Les services d'établissement sont financés par le gouvernement fédéral (Citoyenneté et Immigration Canada) et par les gouvernements provinciaux, et certaines municipalités offrent également un soutien à des programmes précis. Le Québec a pris en charge ses propres services d'établissement en 1991. La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Alberta et, plus récemment, l'Ontario ont négocié leurs propres ententes avec le gouvernement fédéral. Les services varient selon la région du pays, mais la gamme des services offerts comprend généralement des services d'information, d'orientation et de consultation pour les nouveaux arrivants, l'enseignement de l'anglais ou du français, et des services liés à l'emploi.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) du gouvernement fédéral permet aux organismes qui offrent des services aux immigrants d'aider les nouveaux arrivants en leur offrant de l'information et une orientation, des services de traduction et d'interprétation, des services d'aiguillage, des services de consultation paraprofessionnels et des services liés à l'emploi. Le PEAI n'a pas de mandat particulier pour répondre aux besoins de logement, mais les organismes qui offrent des services du PEAI doivent aider leurs clients à remplir les formulaires, fournir des aiguillages et les aider à s'inscrire sur des listes d'attente pour des logements sociaux et les autres formes de logement. Le PEAI est offert uniquement aux résidents permanents et aux personnes protégées, et il n'est pas accessible aux réfugiés ni aux citoyens canadiens.

En plus des mesures prévues dans le cadre du PEAI et des services d'établissement du Québec, peu d'organismes d'aide aux immigrants ont comme mandat explicite d'offrir des services liés au logement aux immigrants en général. De façon informelle, les services d'établissement offrent une aide sous la forme d'orientation vers différents quartiers et types de logements, la sensibilisation aux droits des locataires et d'autres éléments semblables.

Documents imprimés et en ligne. En plus des services concrets, certains documents liés au logement sont destinés spécifiquement aux nouveaux arrivants au Canada. Ceux-ci

renferment de l'information de base sur des sujets comme les types de logements, la recherche d'un logement, la signature d'un bail, l'achat d'une maison et les droits liés au logement. La plupart sont offerts seulement dans les langues officielles du Canada, et beaucoup ne sont accessibles que sur Internet. Ils n'aideront donc peut-être pas les nouveaux arrivants les plus vulnérables qui ont besoin d'une aide immédiate pour se loger. En Colombie-Britannique, le *Guide de survie du locataire* a été traduit en chinois, vietnamien, espagnol, punjabi, coréen et français. Community Legal Education Ontario (CLEO) a récemment lancé un projet visant à améliorer l'accès aux renseignements juridiques pour les personnes à faible revenu dans les communautés linguistiques chinoise, arabe, tamoul, urdu, espagnole et somalienne à l'échelle de l'Ontario.

Services de logement généraux. Les nouveaux arrivants peuvent également avoir accès à des services plus généraux liés au logement. Ceux-ci comprennent des centres d'aide au logement qui offrent des services tels que de l'information au sujet du logement (comment trouver un logement, types de logements, etc.), des aiguillages vers d'autres sources d'aide ou organismes de logement, de l'information au sujet des droits des locataires et des banques de loyers; des lignes d'aide téléphonique pour les locataires, dont la version torontoise offre un service d'interprétation linguistique; ainsi que des services de défense des intérêts et d'aide juridique offerts par les cliniques d'aide juridique et les organismes semblables.

Hébergement pour les réfugiés. Les réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) reçoivent une aide financière et d'autres formes d'aide pendant un an à partir de la date de leur arrivée au Canada. Pendant ce temps, les RPG reçoivent une orientation générale pour vivre au Canada et ils peuvent recevoir une aide d'accompagnement direct dans leur recherche de logement. Les réfugiés parrainés par des organismes privés sont également choisis à l'étranger et ils reçoivent une aide pour les aider à s'établir. Toutefois, la plupart des réfugiés au Canada ne sont pas reconnus comme tels avant de vivre au Canada pendant des mois ou même des années après avoir présenté une demande de statut de réfugié en sol canadien. Les énormes besoins de logement qu'éprouvent les demandeurs de statut de réfugié et les personnes qui vivent sans statut officiel au Canada sont comblés dans une faible mesure par les centres d'hébergement pour réfugiés financés par les communautés religieuses, les municipalités et d'autres acteurs clés. Un de ces centres est le Sojourn House, un refuge pour les réfugiés au centre-ville de Toronto qui, depuis mai 2006, est logé dans un tout nouvel immeuble acheté grâce à une aide financière du programme fédéral IPAC. La Sojourn House peut maintenant loger environ 50 personnes, en plus d'offrir 52 logements de transition.

Aide aux locataires et liens avec les services communautaires. L'aide aux locataires consiste à leur fournir de l'information communautaire et à leur donner une aide sur place pour favoriser l'utilisation des services. Les fournisseurs de logements sociaux offrent souvent des espaces pour un usage public. Les fournisseurs de logements peuvent aussi collaborer avec des organismes et des locataires pour offrir les programmes demandés par les locataires.

Organismes et réseaux liés au logement. Enfin, certains organismes ont pour but

d'améliorer les possibilités de logement des nouveaux arrivants à long terme, notamment en développant de nouveaux logements. À Montréal, le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) semble être unique au Canada en raison de son mandat explicite qui consiste à répondre aux problèmes de logement des communautés ethniques et à leur offrir un large éventail de services. Il existe également des initiatives multisectorielles comme le Groupe de travail sur le logement pour les immigrants et les réfugiés à Toronto. Ce groupe aide à élaborer des stratégies pour faire face aux problèmes de logement des réfugiés et des immigrants vulnérables.

Il est extrêmement difficile d'évaluer l'impact des services liés au logement. Revenant au cadre ou à la topologie des désavantages liés au logement présenté ci-haut, on peut dire que le logement et les services d'établissement sont principalement axés sur l'élimination d'obstacles secondaires ou changeables, notamment en aidant les nouveaux arrivants à mieux connaître le système et les droits du logement dans le contexte canadien. La sensibilisation offerte par les fournisseurs de services est également essentielle pour éliminer les obstacles au niveau macro ou les obstacles systémiques sur lesquels les nouveaux arrivants n'ont aucun contrôle.

Examen des politiques

Il existe des liens directs et immédiats entre le statut d'immigration et la situation de logement au Canada. Toutefois, au plan des politiques, il existe très peu de liens entre le logement et les services aux nouveaux arrivants. À l'heure actuelle, les politiques d'établissement des immigrants ne cherchent d'aucune façon systématique à répondre aux besoins de logement. Le principal moyen par lequel les politiques de logement abordables essaient de répondre aux besoins d'établissement des immigrants est par le biais de refuges et de logements de transition pour les réfugiés. Ceux-ci sont peu nombreux. Les fournisseurs de logements sociaux ont offert une certaine aide aux populations de nouveaux arrivants. Le cadre de santé communautaire mis au point par la Toronto Community Housing Corporation comprend des initiatives dans les secteurs des investissements sociaux, de la lutte contre le racisme, de la sécurité communautaire, ainsi que des initiatives pour les jeunes et l'emploi.

Enfin, il faut tenir compte de l'éventail des obstacles juridiques et politiques liés au logement qui empêchent les nouveaux arrivants de s'établir rapidement au Canada. Ceux-ci comprennent le manque de choix de logements hors marché, l'absence de mécanismes internes pour formuler des plaintes aux fournisseurs de logements sociaux concernant la sélection des locataires, et des mécanismes inefficaces pour la résolution des conflits entre les propriétaires et les locataires.

Il existe de nombreux écarts au niveau des politiques et des programmes. Les recherches indiquent que les travailleurs sur la ligne de front dans le secteur de l'établissement n'ont peut-être pas les connaissances systématiques nécessaires au sujet des questions de logement simplement parce que le logement ne fait pas partie de leur mandat. Par contre, les organismes de logement et les centres d'aide n'ont souvent pas les compétences linguistiques ni la formation interculturelle nécessaires pour faire affaire avec les

populations de nouveaux arrivants.

La plupart des nouveaux arrivants au Canada trouvent un logement sur le marché locatif privé et leur principal problème lié au logement en est généralement un d'abordabilité. Les centres d'aide au logement dans les grands centres urbains ont une capacité limitée d'aider les clients lorsqu'il y a peu de logements locatifs abordables disponibles. Le principal défi pour la politique du logement au Canada consiste donc à garantir la disponibilité d'un plus grand nombre de logements abordables. La non-disponibilité de logements sociaux est également une préoccupation. Même si les nouveaux arrivants représentent une majorité de résidents dans certains ensembles de logements sociaux, il n'existe pas de stratégie cohérente conçue expressément pour les nouveaux arrivants.

Principales conclusions

Expériences au niveau de l'immigration et du logement

1. L'abordabilité est le plus important obstacle lié au logement pour les populations de nouveaux arrivants.
2. La baisse des revenus relatifs des nouveaux arrivants contribue directement au choix limité de logements et de quartiers et à la concentration croissante de nouveaux arrivants à faible revenu dans certains quartiers.
3. Les problèmes d'abordabilité sont aggravés par une baisse relative de la disponibilité (par rapport à des besoins croissants) de logements hors marché ou subventionnés, y compris des logements sociaux, l'aide aux locataires et d'autres moyens d'aider les ménages à faible revenu.
4. La notion d'un cheminement progressif pour accéder à un logement demeure vraie pour la plupart des populations de nouveaux arrivants, mais il existe un grand écart au niveau des situations de logement lorsqu'elles sont réparties par catégorie d'immigration et par origine nationale. Les minorités visibles ne font pas aussi bien en termes de logement que les immigrants d'origine européenne, mais il existe des écarts importants dans chacune de ces catégories.
5. Les pratiques exemplaires pour les personnes ayant des besoins importants, comme les réfugiés parrainés par le gouvernement, comprennent un soutien immédiat et complet, suivi de mesures d'intégration au sein de la collectivité. Les logements collectifs situés à proximité des services, même ceux où des services sont offerts sur place, sont la solution idéale.

Politiques et services d'immigration et de logement

1. Le statut de nouvel arrivant d'une personne et son affiliation à une catégorie d'immigration (immigrant scolarisé, catégorie famille, réfugié) et sa situation

de logement sont étroitement liés, mais il existe très peu de liens explicites entre la politique du logement et la politique d'établissement des nouveaux arrivants.

2. De la même manière, les fournisseurs de services – même s'ils sont souvent très engagés envers leur travail et les utilisateurs des services – doivent se soumettre aux contraintes imposées par les bailleurs de fonds qui font en sorte qu'il est difficile de forger des liens intersectoriels ou de prendre du recul pour voir l'«image globale».
3. Compte tenu de la dépendance croissante à l'endroit des logements locatifs privés, qui comportent souvent des ratios loyer/revenu élevés, les services liés à l'aide au logement, à la prévention des expulsions et aux banques de loyers sont de plus en plus importants pour les nouveaux arrivants, et il est possible de mieux intégrer ces services d'établissement.
4. L'existence de services d'aide au logement n'est pas bien connue par les personnes qui en ont le plus besoin. La plupart des nouveaux arrivants obtiennent de l'information concernant le logement par le biais des réseaux sociaux ou de la famille et d'amis plutôt que par le biais des services officiels de logement ou d'établissement.
5. Les services d'aide au logement sont largement inaccessibles aux populations de nouveaux arrivants qui ne savent pas parler une des deux langues officielles.

Prochaines étapes et recommandations

Jeffrey Reitz (1998) a découvert que l'expérience d'établissement des immigrants était déterminée pas tant par la sélection des immigrants et les politiques d'établissement à court terme, mais plutôt par les grandes structures institutionnelles, comme les systèmes d'éducation, l'aide sociale et le marché du travail dans les pays d'accueil. Cette conclusion pose des défis particuliers pour les décideurs qui, désireux d'améliorer les résultats au plan de l'établissement, trouvent qu'il est beaucoup plus facile et plus direct d'ajuster la sélection des immigrants et des politiques d'établissement au lieu d'affronter les contextes institutionnels plus globaux. Or, c'est précisément ce défi que les décideurs doivent relever.

Coordonner les interventions stratégiques

Le moment est venu pour les institutions qui oeuvrent à l'extérieur du secteur immédiat de l'établissement de prendre des mesures qui peuvent faciliter l'établissement des populations extrêmement diversifiées qui viennent s'établir au Canada. Il n'est pas nécessaire que ces mesures soient destinées uniquement aux nouveaux arrivants, mais les besoins des nouveaux arrivants devraient être pris en compte lors de la conception et de la mise en oeuvre des politiques qui auront une incidence sur leur établissement et leur

intégration au sein de la société canadienne.

À la lueur des résultats économiques en baisse de beaucoup de nouveaux arrivants au Canada, nous avons urgemment besoin d'un dialogue aux paliers de gouvernement les plus élevés. En ce qui concerne le logement, nous devons assurer une articulation des objectifs communs en matière de logement et d'établissement. Il doit y avoir un plus grand échange de services et de renseignements entre les paliers de gouvernement et à l'échelle des secteurs gouvernementaux, ainsi qu'un engagement accru avec le secteur privé.

Il est donc recommandé :

1. que des groupes de coordination interministériels soient créés entre les organismes de logement et d'établissement à l'échelle fédérale et dans chaque province qui accueille des immigrants, afin d'assurer un meilleur arrimage entre les politiques et les programmes de logement et d'établissement, y compris un cadre stratégique et des mesures concrètes;
2. que des représentants du secteur privé participent aux discussions et aux consultations publiques au sujet des politiques de logement abordable relativement à l'établissement des immigrants au Canada;
3. que le secteur d'aide au logement/soutien aux locataires et le secteur de l'établissement dans les principales villes qui accueillent des immigrants mette en place des procédures pour examiner les possibilités d'améliorer la collaboration, avec l'appui des organismes de financement gouvernementaux pertinents;
4. que d'autres recherches soient menées pour déterminer des mesures concrètes pour améliorer la coordination entre les politiques de logement abordable et les politiques d'établissement des immigrants, afin d'améliorer la situation de logement et l'établissement des immigrants.

Améliorer l'abordabilité du logement

Le principal besoin lié au logement pour les nouveaux arrivants concerne l'abordabilité. L'augmentation de l'offre de logements abordables devrait donc être une priorité majeure dans toute politique de logement visant à répondre aux besoins des immigrants et des réfugiés. Une attention particulière devrait être accordée aux logements locatifs privés, qui logent le plus grand nombre de nouveaux arrivants que tout autre type de logement. Les initiatives dans ce secteur ne sont pas ciblées vers les nouveaux arrivants comme tels, mais plutôt à toutes les personnes à faible revenu. Toutefois, compte tenu des tendances démographiques et économiques actuelles, ces initiatives seraient grandement utiles pour les nouveaux arrivants.

Il est donc recommandé :

5. que les gouvernements à tous les paliers prennent des mesures pour accroître l'offre de logements abordables et/ou l'abordabilité des logements locatifs privés existants, afin de faciliter l'établissement et l'intégration des immigrants;
6. que les gouvernements provinciaux et municipaux examinent des mesures concrètes pour appuyer la création de logements abordables additionnels, y compris une amélioration de l'aide financière permanente, des partenariats public-privé (PPP), les lotissements inclusif (zonage inclusif) et d'autres mesures;
7. que les provinces et les municipalités élargissent le programme de supplément au loyer dans les centres urbains où il y a suffisamment de logements vacants pour appuyer un tel programme;
8. que les politiques d'aide au loyer comme les allocations-logement (bons) soient élargis pour offrir aux nouveaux arrivants un plus grand choix de logements et de quartiers;
9. que les provinces augmentent les taux de l'aide sociale, en particulier la composante de l'allocation-logement, afin de mieux refléter le coût réel des logements;
10. que les gouvernements fédéral et provinciaux offrent des incitatifs aux fournisseurs de logements sociaux et aux propriétaires-bailleurs pour les encourager à modifier le parc résidentiel existant et à offrir de nouveaux logements qui permettront d'héberger un plus grand nombre de familles de nouveaux arrivants;
11. que la SCHL réexamine les paramètres du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pour qu'il puisse mieux servir les nouveaux arrivants, notamment en aidant à réparer les logements plus anciens et à loyer modique, en créant des unités secondaires et en gardant en bon état les immeubles d'habitation privés à loyer modique;
12. que le secteur de l'habitation coopérative renforce les capacités dans les communautés de nouveaux arrivants pour concevoir des approches plus novatrices pour les logements sans but lucratif et l'habitation coopérative dans des communautés intégrées.

Améliorer l'aide liée au logement pour les populations ayant des besoins importants

Le gouvernement fédéral a une obligation découlant de ses politiques d'admission et de son engagement humanitaire envers les réfugiés, en particulier les réfugiés parrainés par le gouvernement. Les initiatives de dispersion régionale qui dirigent les nouveaux

arrivants vers des plus petits centres de population n'ont pas fonctionné : les nouveaux arrivants veulent vivre là où se trouvent les réseaux sociaux, et là où ils peuvent trouver des services multilingues et sensibles au plan culturel. Toutefois, si nous plaçons les populations à faible revenu et extrêmement vulnérables dans les villes les plus chères du pays, le gouvernement doit leur accorder une aide additionnelle.

Il est donc recommandé :

13. que Citoyenneté et Immigration offre une aide financière additionnelle aux réfugiés parrainés par le gouvernement pour les aider à se trouver un logement;
14. que Citoyenneté et Immigration collabore avec des partenaires fédéraux pour offrir une aide plus complète en matière d'établissement aux populations qui ont les plus grands besoins, comme les réfugiés parrainés par le gouvernement, les réfugiés parrainés par des organismes privés et les réfugiés qui s'établissent dans les plus petites collectivités.

Assurer un meilleur arrimage de l'information et des services aux nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants obtiennent la plupart de l'information liée au logement et à l'établissement par le biais de réseaux sociaux informels. Il est donc important d'offrir de la documentation exacte et accessible aux nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants doivent non seulement être informés au sujet des services existants, mais ils devraient aussi avoir accès à de l'information de base au sujet de leurs droits et responsabilités en ce qui concerne le logement.

Il est donc recommandé :

15. que le gouvernement fédéral (CIC) affiche de l'information plus complète et plus exacte concernant le logement sur son portail Internet, afin de rejoindre les immigrants et les réfugiés avant leur arrivée au pays;
16. que les autorités fédérales et provinciales offrent plus de conseils et d'aide liée au logement aux nouveaux arrivants au moment de leur arrivée, notamment de la documentation multilingue distribuée au point d'entrée au Canada et des messages plus clairs au sujet de la difficulté de se trouver un logement dans les régions métropolitaines;
17. que les autorités fédérales, provinciales et municipales travaillent avec les fournisseurs de services afin de mieux sensibiliser les nouveaux arrivants au sujet des lois en vigueur concernant les relations propriétaire/locataire dans le cadre du processus d'établissement, leur fournir une meilleure information sur la façon de rechercher un logement et les sensibiliser aux règles de vie dans les immeubles à appartements, peut-être sous forme de vidéo;

18. que les autorités fédérales (CIC, SCHL, ministère de la Justice) lancent une initiative nationale en vue de traduire les documents de base liés au logement en plusieurs langues pour les utiliser à l'échelle du pays (en prévoyant un peu de souplesse pour les différences provinciales et territoriales). La division des familles, des enfants et des jeunes du ministère de la Justice a récemment effectué une évaluation des besoins en ce qui concerne l'information sur le droit familial pour les nouveaux arrivants;
19. que les bailleurs de fonds des services d'aide au logement cherchent à offrir leur aide à proximité de ceux qui en ont besoin – peut-être par le biais de centres d'aide mobiles pour le logement – et à assurer la coordination entre les services d'aide à l'établissement et au logement des immigrants et les services connexes.

Encourager les partenariats entre les organismes de logement et d'établissement, ainsi qu'avec les fournisseurs de logements

La présente recherche a révélé une absence presque totale de services qui répondent à la fois aux besoins d'établissement et de logement. Dans la plupart des cas, les organismes de logement et d'aide à l'établissement dépendent largement du financement de projets pour offrir leurs services, dont les exigences obligent les fournisseurs de services à se concentrer sur des résultats à court terme, mesurables et immédiats plutôt que de les laisser utiliser leurs connaissances et leur expertise pour mettre sur pied des initiatives plus globales.

Il existe plusieurs possibilités simples de partenariat, comme la mise en disponibilité de locaux dans les résidences (par exemple, des salles de réunion communautaires ou dans des immeubles d'habitation) pour offrir des ateliers sur le logement, des cours de langue et d'autres activités semblables. De plus, les conseillers en établissement pourraient être installés dans des résidences, comme des grands immeubles d'habitation, où vivent déjà beaucoup de nouveaux arrivants.

Il est donc recommandé :

20. que les bailleurs de fonds fédéraux, provinciaux et municipaux utilisent des modèles qui encouragent la coopération entre, d'une part, les services d'aide au logement, de banques de loyers et de prévention des expulsions et, d'autre part, les services d'établissement des immigrants. Les fournisseurs de services auraient plus de liberté pour établir des partenariats s'ils bénéficiaient d'un financement de base accru et pluriannuel, et si on leur laissait une certaine souplesse pour offrir différentes approches de programmes dans différentes localités et à différents groupes dans la catégorie globale des nouveaux arrivants;
21. que les organismes de financement provinciaux et municipaux organisent des consultations structurées et des examens de programmes, auxquels

participeraient des organismes d'aide aux immigrants, au sujet de la coordination possible entre, d'une part, les services d'aide au logement, de banques de loyers et de prévention des expulsions et, d'autre part, les services d'établissement des immigrants.